

46 rue Jules Lefebvre BP 90429 80 004 Amiens Cedex 1

**☎**03. 22.89.66.40 **■** 03.22.95.16.81

@:omeurillon@somme.fff.fr

## **COMMISSION TECHNIQUE**

DETECTION DES JEUNES <u>U13</u> (JOUEURS NES EN 2006) « 2<sup>ème</sup> Tour »

« Concours Pôle Espoir de Liévin »

LIEU: DAOURS

<u>DATE</u>: Mercredi 5 Décembre 2018 HORAIRE: 13H45

## 45 (dont 5 GB) JOUEURS CONVOQUES

7					
AMIENS AC(5)	BAKOYAN Tenguiz(Etr)(Def/M) – DESPOIS Nolan(Moff/A) – <u>HAMRAOUI Islem(GB)</u> – KHALLOUF Ridwane*(MD/MG) – TOURE Abdellah*(D)				
RC AMIENS (5)	$ABOU\ Ylan*(A) - GARATTE\ Enzo(A) - MAQUAIRE\ Dylan(M) - PERRIN\ Joshoa*(A) -\ TRANCART\ Math\'eo(M) -\ TRANCART\ MATH MA$				
US CORBIE(1)	ROGER Lilian*(GB)				
AS QUERRIEU PONT NOYELLE(7)	$BENOIT\ Hugo(A/MD/MG) - \underline{BERTOUX\ Gabin(GB)} - COLOMBIN\ Gauthier(LD/LG) - DUMONT\ Hugo(MG) - GUELFAT\ Noham(A) - GUILBERT\ Floran - HARLAUX\ Julien$				
FC PORTO AMIENS(8)	BOLIMA KAKI KELLY Yochi(MG) – DARRAS Adam*(A) – HEDDOUAIRE Houcine*(MA) – LALOUETTE Mathis*(MD) – MAILLARD Léo(DC) – RENAUX Dylan(DC) – RHADDOUZI Wail(UE)(MD) – THERY Aurélien*(MA)				
ESP PIGEONNIER (3) ACHI Rayan*(DC) – BOUZIANI Reidwane(MG) – SLIDJA Mounir(MD)					
AS VILLERS BRETONNEUX(7)	$FOURNIER\ Tom*(LG/MG) - JOSSE\ Victor*(A) - KHALDI\ Alim*(MG/MD/A) - LECLERCQ\ Scott*(MA/MG) - PRESSE\ Adrien*(LD/LG) - PREVOT\ Nathan*(DC) - WEYER\ Aloïs*(GB)$				
US DAOURS VBA(4)	GORET Matys(A) – HUK Lucas*(M) – <u>LEVEL Valentin*(GB</u> ) – TIMON Yann(Def/M)				
RC DOULLENS (2)	HOUSIAUX Gaëtan(D) – TEMPET Clément(M)				
AS TALMAS(3)	DUBOIS Jules*(MD) – ROUGEGREZ Tom(M) – VANHILLE Antoine(D)				
ENCADREMENT	BOISSIER Emmanuel — DARRAS Ludovic – <del>DUVAL Florian</del> – KAMLI Amine (FC Porto) – KICHOU Hacene(GB) – CREPIN Morgan(US Daours) – MARTIN Cédric (Talmas) – DESBIENDRAS Thomas (Blangy-Tronville) – VAN LISTENBORGY Stephane(RC Doullens) – POURCHEZ Robin(AS Querrieu) – TIECHE Eddy(Villers Bretonneux) – HAMDANE Karim (AC Amiens)				
ABSENTS EXCUSES (Blessé)					

<u>Destinataires</u>: Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

## ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

- 2 Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
- a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.
- S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) <u>Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation</u> et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :					
•	de chaussures adaptées en fonction des terrains	•	d'une gourde		
•	d'une paire de basket	•	de son nécessaire de toilette		
•	d'un vêtement de pluie				